

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## SEANCE DU 24/05/2018

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, ZEHNDER Damien.
Absents excusés:	BOUILLIER Isabelle qui donne procuration à MOYAT Alain, DALLOZ Sylvie qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, GAILLARD Denis qui donne procuration à GROSSIORD Daniel, PERALTA Françoise qui donne procuration à PILLARD Claudie, RAFFIN Emilie qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel qui donne procuration à PERRIN Raphaël, CUPILLARD Elisabeth, PETETIN Aurore,
Absent :	PATARCHI Guillaume.
Secrétaire de séance	GRENARD Eliane

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 05/04/2018 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.) : AVENANT LOTISSEMENT "LE GITALET"**

M. le Maire informe l'assemblée des différents travaux qui font l'objet de l'avenant n° 2 établi par la Société SOCCO - 74650 CHAVANOD, portant sur le lot : terrassement, voirie et espaces verts du lotissement "Le Gitalet".

En effet, à la demande du maître d'ouvrage, des travaux complémentaires ont été réalisés qui concernent la liaison entre la voie du lotissement et la rue du Repos d'une part, et la consolidation par une couche de grave bitume sur des zones de voirie sensibles d'autre part.

En outre, l'excédent de matériaux a généré un surcoût de stockage et de transfert pour évacuation. Enfin, certains travaux dans les espaces verts n'ont pas été réalisés.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 02/05/2018, a émis un avis favorable à cet avenant s'élevant à 14 990,50 € HT, soit 17 988,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant n° 2 au montant pré-cité ainsi que l'actualisation de ce marché comme suit, et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire :

Montant du marché initial	Tranche ferme	242 069.10 € HT
	Tranche conditionnelle	8 515.85 € HT
	Option	18 870.00 € HT
Avenant n° 1		6 527.00 € HT
Avenant n° 2		14 990.50 € HT
Nouveau montant du marché		<b>290 972.45 € HT</b>

M. le Maire précise que l'excédent de matériaux sera utilisé par la collectivité et que les autres marchés ne présentent pas d'avenant.

## **II. AUTORISATION DE REpondre A APPEL D'OFFRES**

Par courrier en date du 23/04/2018, le Conseil Départemental relance une consultation pour le déneigement et le salage des routes départementales sur le secteur des Molunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, mandate M. le Maire pour répondre à l'appel d'offres.

## **III. PARC NATUREL REGIONAL : DESIGNATION DES DELEGUES**

M. le Maire fait part du courrier du Parc Naturel Régional du Haut-Jura qui a enregistré la fusion des communes de Septmoncel et les Molunes dans les statuts du Syndicat Mixte en date du 07/10/2017.

En conséquence et compte tenu de la population DGF 2017, il convient de désigner 1 délégué et 1 suppléant pour représenter la commune nouvelle, en remplacement des 2 délégués et 2 suppléants précédemment nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les délégués suivants au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura :

Titulaire : M. Jean-Louis MICHARD

Suppléant : Mme Elisabeth CUPILLARD

## **IV. PERSONNEL**

### **A) DELAI DE CARENCE**

La circulaire du 15/02/2018 du Ministère de l'Action et des Comptes Publics rappelle la réintroduction au 1er janvier 2018 **d'un jour de carence** pour le versement de la rémunération au titre du congé de maladie des agents publics et militaires, titulaires et non titulaires, contractuels de droit public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de cette décision ministérielle.

### **B) MISE EN PLACE NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)**

M. le Maire propose la mise en place d'une nouvelle grille de compétences et l'attribution d'une prime N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) aux personnels faisant preuve d'un niveau de technicité et de polyvalence.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe la mise en place de la Nouvelle Bonification Indiciaire, conformément au tableau publié au journal officiel du 04 juillet 2006 :

- de 10 points pour le personnel titulaire des services techniques,
  - de 15 points pour le personnel titulaire des services administratifs,
- et autorise M. le Maire à prendre les arrêtés d'attribution aux personnels concernés.

## **V. ACQUISITION DE BIENS**

### **A) PROPOSITION CESSION DE TERRAINS**

M. Dominique FULLIN propose de céder, pour l'Euro symbolique, 3 parcelles disséminées sur la commune:

<b>Parcelles cadastrales</b>	<b>Superficie</b>	<b>Lieu d'implantation</b>
AR 97	510 m <sup>2</sup>	Les Moulins
AR 121	3 690 m <sup>2</sup>	La Lanche
AR 141	734 m <sup>2</sup>	La Lanche

S'agissant de parcelles limitrophes des propriétés de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette acquisition.

### **B) EVALUATION DES BIENS**

M. le Maire rappelle qu'il a sollicité le Service des Domaines pour l'évaluation des biens suivants :

1. Une aile de l'ancien Presbytère à Septmoncel, actuellement propriété du diocèse, qui est contiguë à 2 autres ailes, propriété de la commune,
2. 3 garages à Septmoncel, actuellement propriété de La Poste,
3. Un bâtiment : Gîte de la Vie-Neuve des Molunes.
4. Le garage communal sis Route de Genève

Or, le Service des Domaines, transféré de Lons-le-Saunier à Besançon, n'intervient plus obligatoirement pour les acquisitions inférieures à 180 000 € et les cessions inférieures à 350 000 € dans les communes de moins de 2000 habitants.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de faire évaluer lesdits biens par des agences immobilières et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces affaires.

## **VI. DEMATERIALISATION DOCUMENTS DROITS DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)**

Dans le cadre des procédures de dématérialisation des actes et également des formalités préalables dans les dossiers de vente, l'Etude de Me MILLET-BUSCOZ, notaires à Saint-Claude, sollicite l'accord de la collectivité pour que les déclarations d'intention d'aliéner pour purger le Droit de Préemption Urbain lui soient désormais notifiées par lettre recommandée électronique.

En raison des différentes questions soulevées, le Conseil Municipal souhaite un complément d'informations avant de prendre sa décision.

## **VII. PORTAGE DE REPAS**

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME dresse un compte-rendu de la rencontre le 15 mai avec les services de la Poste, au cours de laquelle des précisions ont été apportées sur la livraison de repas à domicile par La Poste, sous-traitant du prestataire ELIOR Restauration.

Les menus sont composés d'une entrée, d'un plat protidique (viande ou poisson), d'un légume (vert ou féculent), d'un fromage ou yaourt, d'un dessert et d'un potage pour le soir, pour le prix de 9,70 €. Ils sont conditionnés selon le principe de la liaison froide.

Les menus peuvent être adaptés en fonction des régimes des bénéficiaires (sans sel, sans gluten ...).

Les projets de menus sont communiqués au client 4 semaines à l'avance et le choix est collecté par le facteur 3 semaines avant leur date de consommation.

Afin de pallier des aléas, un kit de réserve contenant un repas est mis à la disposition chez le convive.

Le planning de livraison des repas par la Poste est le suivant :

	<b>mardi</b>	<b>mercredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>vendredi</b>	<b>samedi</b>
Livraison repas	Repas du Mardi	Repas du Mercredi	Repas du Jeudi	Repas du Vendredi et du Samedi	Repas du Dimanche et du Lundi

Le Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ) reste l'interlocuteur des clients et des collectivités.

Le client, par l'intermédiaire du SMAAHJ, a la possibilité d'annuler la prestation jusqu'à 48 heures du jour de livraison. La commande de repas, l'arrêt, la suspension et la reprise des prestations, la gestion des menus, la possibilité de commander des repas pour des convives "invités", la remontée des informations sur la veille sociale quotidienne du facteur, sont gérés par le portail du SMAAHJ. Elior restauration facture la collectivité qui re-facture les bénéficiaires.

Ce service de portage de repas à domicile a démarré le 15 mai 2018 dans plusieurs villages (Viry, Choux, Molinges, Avignon les St Claude,..) pour des clients souhaitant bénéficier des 7 repas par semaine. Les premiers avis en retour sont très positifs.

Un mois d'essai est demandé par la Poste et le prestataire avant la décision d'accorder ou non des plannings différents de livraison (3 jours par semaine, repas du week-end seulement, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la convention et autorise M. le Maire à la signer après avoir pris connaissance des informations complémentaires.

## **VIII. SUBVENTION ECOLE DES SORBIERS**

Par son courrier en date du 06/04/2018, M. le Maire de Bellecombe rappelle le principe de financement du voyage scolaire de fin d'année, proposé aux élèves du SIVOS Bellecombe, Les Moussières, Les Molunes.

Ce principe, voté en 2008, consiste en un financement tripartite solidaire, sans se référer au nombre d'enfants scolarisés. Les municipalités de Bellecombe et les Moussières attribuent chacune 500 €.

La commune de Septmoncel Les Molunes ayant versé une subvention de 410 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte exceptionnellement d'accorder 90 € supplémentaires dans la mesure où il n'y a pas eu de communication antérieure à ce sujet.

## **IX. COURRIERS DIVERS**

### **A) GITE DE LA VIE-NEUVE**

M. le Maire fait part du courrier en date du 19/04/2018 de M. Jean-François FILLOD qui accepte la proposition de rachat des éléments incorporels (Fonds de Commerce) du Gîte de la Vie Neuve pour une valeur de 75 000 € selon la délibération prise le 01/03/2018;

### **B) CLUB ASTRONOMIE DE ST-CLAUDE**

M. le Maire donne lecture du courrier reçu le 27/04/2018 de M. le Président du Club Astronomie de St-Claude demandant l'autorisation d'organiser une soirée publique sur le site du Replan le 27 juillet à partir de 19h pour observer l'éclipse de lune.

L'assemblée, à l'unanimité, est favorable à la tenue de cette animation.

### **C) JUDO CLUB SAN-CLAUDIEN**

Par courrier reçu le 09/05/2018, M. le Président du Judo Club San-Claudien fait part d'une baisse de subvention pour les activités de son club et sollicite une aide financière des communes extérieures qui ont des licenciés profitant de l'activité du club.

Or, le budget 2018 a été voté le 01 mars et ne prévoit pas de crédits pour des demandes ultérieures.

M. le Maire, dans un souci d'équité propose de recenser les enfants pratiquant des activités qui ne sont pas dispensées par les associations de la commune.

### **D) M. FABRICE CLIVIO**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Fabrice CLIVIO, intéressé à acquérir le Chalet de la Pièce d'Aval pour l'aménager en gîte.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas céder ce bien, utile à la vie pastorale du secteur.

### **E) ASSOCIATION HORLOGERIE COMTOISE**

A l'occasion de l'exposition temporaire "300 ans d'histoire de l'horlogerie comtoise" qui aura lieu du 9 février 2019 au 22 septembre 2019 au Musée de la Lunette de Morez, l'Association Horlogerie Comtoise souhaite emprunter l'ancienne horloge de l'église de Septmoncel.

L'association se charge de démonter le mécanisme et nettoyer les pièces.

L'assemblée émet un avis favorable à cette demande dès lors que le mécanisme soit remonté au moment de la restitution.

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES**

Solidaires Finances Publiques informe de la suspension de la mise à jour du plan cadastral par les géomètres, selon une instruction du 05/02/2018 de la Direction Générale des Finances Publiques.

La mise à jour annuelle sera remplacée par des méthodes centralisées et automatisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, craignant une dégradation sur la fiabilité des plans cadastraux, est favorable à prendre une motion contre la suppression des missions de service public de qualité et de proximité exercées par les géomètres du Cadastre.

#### B) LIMITATION DE VITESSE A 80 KM/H

Mme la Députée, par courrier, interpelle sur la question de l'abaissement de la limitation de vitesse de 90 km/h à 80 km/h sur les routes nationales et départementales à double sens, sans séparateur central, à compter du 1er juillet 2018.

L'assemblée se prononce à la majorité par 12 voix, contre la limitation de vitesse à 80 km/h et 2 voix pour.

#### C) AUTORISATION DES ELUS A RECEVOIR LES CONVOCATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL PAR VOIE DEMATERIALISEE

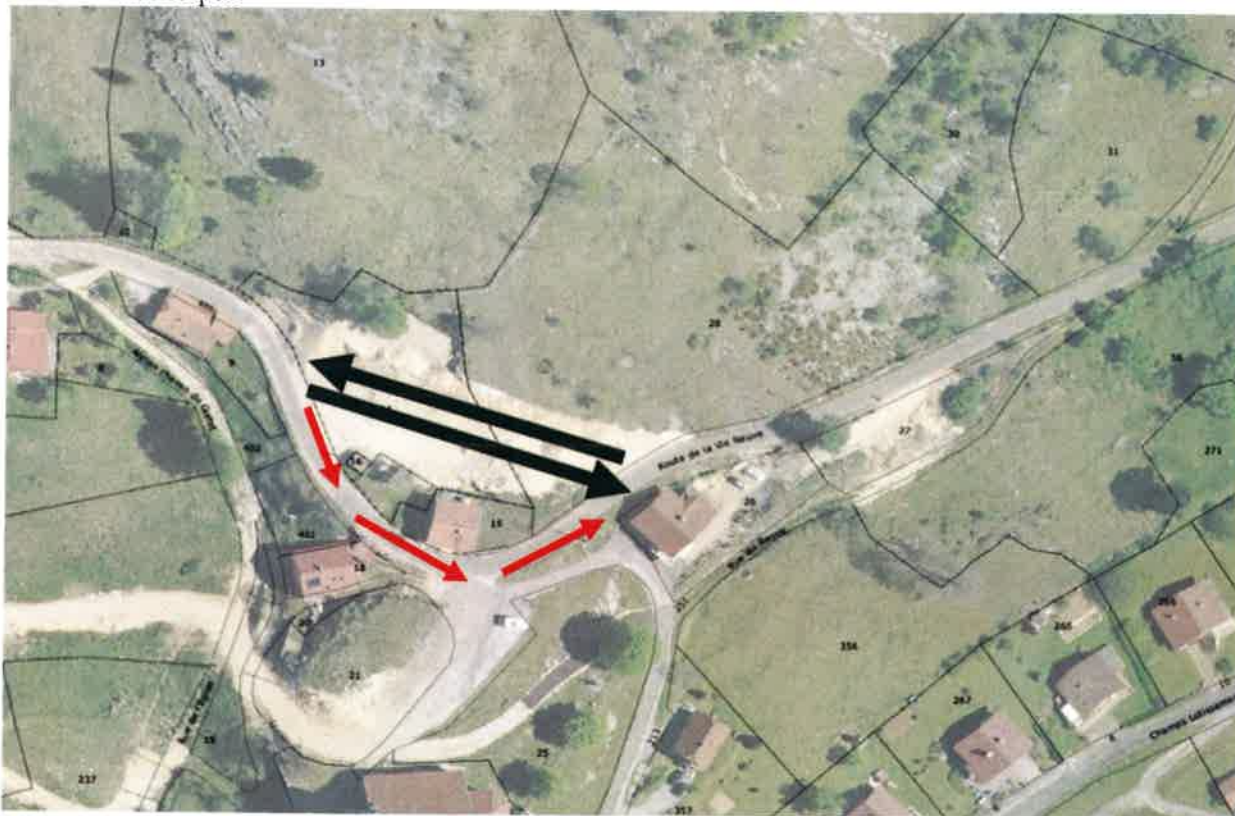
Il est demandé aux élus de remplir le tableau autorisant ou non la réception des convocations au conseil municipal de façon dématérialisée.

#### D) RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 17/01/2019 au 16/02/2019.

#### E) ROUTE DE LA VIE NEUVE - SENS DE CIRCULATION

Un sens unique permettant une rotation entre la nouvelle voie et l'ancienne route est proposé au conseil municipal.



Des panneaux "Sens Interdit" et "Stop" seront installés.

#### F) CONCOURS VILLAGES FLEURIS

La remise des prix du concours 2017 des villes et villages fleuris a eu lieu vendredi 18 mai.

Le jury du Conseil Départemental a décerné à Septmoncel la 10ème place ex-aequo sur 45 communes classées, de 300 à 1000 habitants. Septmoncel est la 1ère commune de montagne.

### G) MOLOKS

M. Daniel GRENARD fait part à nouveau des problèmes d'odeurs émanant des moloks du Pré Fillet. Il lui est demandé d'étudier une éventuelle nouvelle implantation possible de ces moloks afin d'éviter de tels désagréments pour les riverains.

### H) INFORMATION MAINTIEN A DOMICILE

Dans le cadre de la programmation des actions de prévention de la perte d'autonomie, une action d'information et d'échanges sur les aides techniques et adaptations simples du logement se déroulera  
- vendredi 25 mai 2018 de 10 h à 16 h  
à la Maison de Services Publics de Morez

### I) INFORMATION SIVOS

Mme Claudie PILLARD confirme le maintien de 2 classes à l'Ecole des Moussières à la rentrée 2018, dans l'attente d'une solution de restructuration pérenne à présenter à l'Inspection Académique du Jura le 5 juillet 2018, au niveau des différentes écoles des Hautes-Combes.  
Plusieurs scénarii sont en cours d'étude.

Séance levée à 0 h 00

Affiché le 31/05/2018

Le Maire,

Raphaël

